



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/22/0658 du 4 février 2026, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions a autorisé

à la société CREOS Luxembourg SA la modification non substantielle d'un poste de transformation et de répartition à Pétange, rue Robert Krieps (arrêté 1/07/0088).

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 12 février au 24 mars 2026 inclus).

Pétange, le 10 février 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,